

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	28

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Numéro Délibération	N° 23/2024
Mise en ligne le	9 avril 2024

Convocation transmise le 29 mars 2024

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2024

Objet de la délibération

Finances – Compte Administratif et affectation des résultats 2023

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – Mme Bérangère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Sylvie COSTA – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRAË – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY – M. Anthony PEROTTI – M. Lionel ESPEROU – M. Sébastien CAMMAL

Représentée Mme Pascale LOCK Pouvoir à Mme Catherine ITIER

Excusé /

Absente Mme Sabrina ELKHEITER

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Cécile VEILLON

Monsieur le Maire quitte la séance ; ne prend part ni aux débats ni aux votes et laisse la présidence à Monsieur Max RASCALOU, premier adjoint.

Madame Géraldine GROLIER rapporte l'affaire ;

Le Compte Administratif pour l'exercice 2023 présenté par Monsieur le Maire a été arrêté le 31 janvier 2024. Ce Compte Administratif est présenté selon la nomenclature M57.

Vu les décrets et instructions ministériels sur la comptabilité publique,

Vu le Budget Primitif et la décision modificative n°1 de l'exercice considéré,

Je vous propose :

- 1°) d'approuver le Compte Administratif pour l'exercice 2023 dont les résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable Métropole, qui a fait l'objet d'une délibération précédente,
- 2°) de dire que les recettes et les dépenses de l'exercice 2023, exécutées en comptabilité M57, sont arrêtées aux montants suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	3 477 637.98	9 302 386.94	12 780 024.92
Dépenses	4 357 384.60	8 167 002.04	12 524 386.64
Résultats	- 879 746.62	1 135 384.90	255 638.28

.../...

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.

3°) d'affecter les résultats 2023 de la façon suivante :

Sachant que, en comptabilité M57, l'excédent de fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la section d'Investissement,

↳ **Résultat de la section de Fonctionnement à affecter :**

- Résultat de l'exercice	Excédent	:	1 135 384.90 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (002)	Excédent	:	2 941 041.22 €
- Résultat de clôture à affecter	Excédent	:	4 076 426.12 €

↳ **Besoin réel de financement de la section d'Investissement :**

- Résultat de l'exercice	Déficit	:	- 879 746.62 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (001)	Déficit	:	- 772.531.98 €
- Résultat comptable cumulé	Déficit	:	- 1 652 278.60 €
- Dépenses engagées non mandatées		:	490 268.89 €
- Recettes restant à réaliser		:	735 764.25 €
- Solde des restes à réaliser	Excédent	:	245 495.36 €
- Besoin réel de financement		:	1 406 783.24 €

↳ **Affectation du résultat de la section de Fonctionnement :**

- Résultat excédentaire		:	4 076 426.12 €
- En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'Investissement (recettes au compte 1068)		:	1 406 783.24 €
- En excédent reporté à la section de Fonctionnement (chapitre 002 du budget 2024)		:	2 669 642.88 €

↳ **Transcription de l'affectation des résultats au Budget 2024 :**

Fonctionnement :

- Recettes : 002 – Excédent reporté		:	2 669 642.88 €
-------------------------------------	--	---	----------------

Investissement :

- Dépenses : 001 – Solde d'exécution N-1		:	- 1 652 278.60 €
- Recettes : 1068 – Excédent de Fonctionnement capitalisé		:	1 406 783.24 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant
Abstentions : Néant
Contre : Néant
Pour : 27

Pour extrait conforme,

Max RASCALOU,
Premier Adjoint au Maire

